

AIPR – INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

RS 1282 – FRANCE COMPETENCES



DUREE DE LA FORMATION	5h30 heures - 1 jour (dont examen)
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">❖ Salarié dit « opérateur » intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents❖ Salarié dit « encadrant » intervenant en préparation administrative et réalisation technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)❖ Salarié dit « concepteur » intervenant en préparation du suivi des projets de travaux
PREREQUIS	Sans objet
CONDITIONS D'ACCES	Ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit

OBJECTIFS

Préparer à l'AIPR les personnels des structures selon 3 niveaux de compétences :

- ❖ **Pour les concepteurs** qui préparent et conduisent des projets
- ❖ **Pour les encadrants** qui gèrent des chantiers de travaux
- ❖ **Pour les opérateurs** qui conduisent des engins ou réalisent des travaux urgents

PROGRAMME

- ❖ Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- ❖ Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- ❖ Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- ❖ Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- ❖ Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- ❖ Evaluation AIPR

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ❖ Exposé étayé par des diaporamas ou des études de cas
- ❖ Remise d'un support de formation
- ❖ Questions-réponses, partage d'expériences, préparation au QCM

MODE DE VALIDATION

- ❖ Formation certifiante
- ❖ Délivrance d'une attestation de fin de formation valant validation d'acquis

DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION

- ❖ Test AIPR en ligne

FORMATION CONTINUE

AIPR – INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

RS 1282 – FRANCE COMPETENCES



MODALITE D'ALTERNANCE	Non concerné
FRAIS PEDAGOGIQUE	Non concerné
FINANCEMENT	Plan de développement des compétences des entreprises Formation éligible au CPF (nous contacter)
TARIFS	<u>Coût de la formation</u> : 150 € net des taxes par stagiaire (prestation non assujettie à la TVA) <u>Coût de l'examen à l'issue de la formation</u> : 30€ net de taxes par stagiaire <u>Coût de l'examen seul (sans la formation)</u> : 40€ net de taxes par stagiaire
DELAIS D'ACCES A L'ACTION	1 mois

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ❖ Inscription par mail à cfppa.vienne@educagri.fr
- ❖ Nbre minimum de stagiaire par session : 6

ACCESSIBILITE aux personnes en situation de handicap

- ❖ Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- ❖ Nous contacter pour permettre la meilleure adaptabilité possible

TAUX DE SATISFACTION

- ❖ 2021 : 100%

TAUX DE REUSSITE

- ❖ 2021 : 100%



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES METIERS GRANDS NATURE

CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL
Vieux Chemin, Montée Bon Accueil
38217 Vienne-Seyssuel

Tél. 04 74 85 18 63 – E-mail : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>

